

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rés
à
Mor
be



18019429

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **12 JAN. 2018**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 469.937.482

Dénomination

(en entier) : **Confrérie de l'Aumônière de Malonne**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Fond de Malonne, 110 à 5020 Malonne

Objet de l'acte : décision de l'assemblée générale portant renouvellement du conseil d'administration

L'assemblée générale réunie ce 13 juin 2017 a pris acte des démissions de
Mr Richard Charlot, né à Namur le 5 novembre 1954, chaussée de Charleroi, 601 à 5020 Malonne
Mr Etienne Loriaux, né à Montignies sur Sambre, le 22 septembre 1961, route d'Insevaux, 144 à 5020 Malonne
Mr Baudouin Pirard, né à Namur le 12 avril 1957, Fond de Malonne, 32 à 5020 Malonne.

Elle a désigné les personnes suivantes en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans :

Mr Cédric Catherine, né à Namur le 2 décembre 1988, rue Champs de Malonne, 17 à 5020 Malonne
Mr André Fraselle, né à Yangambi (Congo) le 10 février 1955, rue de Maupelin, 5 à 5020 Malonne
Mr José Gérard, né à Namur le 28 avril 1954, rue de la Cité, 7 à 5020 Malonne
Mr Nicolas Kesteman, né à Namur le 16 août 1978, chemin des Sarpettes, 5 à 5020 Malonne
Mme Marie-Line Marée, née à Cul-des-Sarts le 27 février 1959, Fond de Malonne, 5 à 5020 Malonne
Mr Philippe Moriamé, né à Namur le 10 août 1951, Clinchant, 26 à 5020 Malonne
Mr Daniel Rousselet, né à Charleroi le 21 février 1949, Fond de Malonne, 110 à 5020 Malonne
Mr Laurent Tannier, né à Namur le 14 février 1973, rue du Clinchamp, 45 à 5020 Malonne
Mme Joelle Vanrossem, née à Dinant le 27 novembre 1967, Pays de Liège, 23 à 5020 Malonne

Le conseil d'administration désigne en son sein :

Président : Nicolas Kesteman

Vice-présidente : Joelle Vanrossem

Secrétaire : José Gérard

Trésorier : Daniel Rousselet

Sauf mandat spécial confié par le conseil d'administration à d'autres personnes, les président, vice-président, secrétaire et trésorier sont habilités à représenter séparément et valablement l'association.

Secrétaire et trésorier sont chargés de la gestion journalière.

Fait Malonne, le 5 novembre 2017

José Gérard, secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature